

## Déclaration CE de conformité

<u>Désignation</u>	<u>Description du dispositif</u>
VisioClick® (FF1080)	Dispositif d'automatisation

Les dispositifs médicaux désignés ci-dessus sont conformes aux normes suivantes :

EN 60601-1:2006/A1:2013 : Appareils électromédicaux - Première partie : règles générales de sécurité  
EN 60601-1-2:2015 : Appareils électromédicaux - Partie 1-2 : Règles générales de sécurité - Norme collatérale : compatibilité électromagnétique - Prescriptions et essais  
IEC 60601-1-6:2007/AC:2010 : Appareils électromédicaux - Partie 1-6 : règles générales de sécurité - Norme collatérale : aptitude à l'utilisation  
EN 62366-1:2015 : Dispositifs médicaux - Partie 1 : Application de l'ingénierie de l'aptitude à l'utilisation aux dispositifs médicaux  
EN ISO 10993-1:2009/AC:2010 : Evaluation biologique des dispositifs médicaux - Partie 1 : évaluation et essais au sein d'un processus de gestion du risque  
EN ISO 10993-5:2009 : Évaluation biologique des dispositifs médicaux - Partie 5 : essais concernant la cytotoxicité in vitro  
EN ISO 10993-10:2010 : Évaluation biologique des dispositifs médicaux - Partie 10 : essais d'irritation et de sensibilisation cutanée  
NF EN ISO 14971:2019 : Dispositifs médicaux - Application de la gestion des risques aux dispositifs médicaux  
NF EN 62304/A1:2018 : Logiciels de dispositifs médicaux. Processus du cycle de vie du logiciel  
NF EN 1041+A1:2013 : Informations fournies par le fabricant de dispositifs médicaux  
EN ISO 15223-1:2016 : Dispositifs médicaux - Symboles à utiliser avec les étiquettes, l'étiquetage et les informations à fournir relatifs aux dispositifs médicaux - Partie 1 : Exigences générales

Je soussignée, Marie-Ange DEREI, Présidente de la société FIM MEDICAL située, 51 rue Antoine Primat 69100 Villeurbanne-FRANCE, assure et déclare sur l'honneur que les dispositifs médicaux, désignés ci-dessus, appartiennent à la classe I (règle 12) et satisfont aux dispositions de l'annexe I (Exigences essentielles) , de l'annexe VII (Evaluation du dossier technique VisioClick®, FF1080DTR100) de la directive 93/42/CEE et à ses transpositions en droit local (Livre V du code de la santé publique).

A Villeurbanne, le 30 Juin 2020,  
Marie-Ange DEREI  
Présidente

